



EU FORUM OF JUDGES FOR THE ENVIRONMENT
UE FORUM DES JUGES POUR L'ENVIRONNEMENT

Questionnaire conférence annuelle UEFJE 24-25 octobre 2022 – Droit et contentieux du changement climatique

Les litiges liés au changement climatique (ou « contentieux climatique ») sont en augmentation, tant au sein des juridictions des États membres de l'UE qu'à travers le monde. Le contentieux climatique est un phénomène complexe qui a été intenté pour de nombreux motifs. Les cours jouent un rôle important dans la manière dont le droit peut réagir au changement climatique.

L'objectif de ce questionnaire est de comprendre les développements qui se produisent dans le contentieux climatique au niveau des États membres de l'UE/au niveau Européen, et comment les cours nationales réagissent à ces affaires.

I. Questions qualitatives

[Dans cette série de vidéos filmées pour la COP26](#), sept juges ont réfléchi à la manière dont les cours ont abordé le changement climatique, d'un point de vue à la fois local et mondial.

Nous vous serions reconnaissants si vous pouviez répondre aux **questions** suivantes, en donnant votre avis sur les opportunités et les défis concernant le contentieux climatique dans votre pays.

1. Comment la prise de décision judiciaire sur les questions de changement climatique a-t-elle évolué dans votre pays au cours de la dernière décennie ?
2. Devant quel type de tribunaux ce type de litige est-il porté et par quel type de plaignants ?
3. Quelles sont les opportunités de ce type de contentieux dans votre pays ?
4. Quels sont les défis de ce type de contentieux dans votre pays ?
5. Quelle est la durée moyenne des procédures (y compris en appel et en cassation) ?
6. Quels types de recours sont ordonnés par les cours ? Quels sont les arguments pour ne pas ordonner de tels recours ?
7. Les cours ont-elles le pouvoir d'assurer et de suivre l'exécution des jugements dans les affaires climatiques ? Existe-t-il des difficultés spécifiques à cet égard ?
8. Quels sont les normes, principes juridiques ou pratiques les plus utiles à la disposition des juges pour garantir une action climatique efficace des gouvernements et des entreprises ?

II. Identification des cas et collecte de données

Il existe deux bases de données connectées qui suivent les litiges climatiques à travers le monde :

- [Climate Change Laws of the World](#) gérée par le Grantham Research Institute de la London School of Economics - couvre la législation et les politiques climatiques au niveau national à l'échelle mondiale, et les litiges climatiques en dehors des États-Unis ; et
- [Climate Change Litigation](#), gérée par le Sabin Center de l'Université de Columbia - recense les litiges climatiques aux États-Unis et en dehors des États-Unis.

Dans cette enquête, nous vous serions reconnaissants de *bien vouloir identifier les litiges climatiques de votre pays qui pourraient actuellement manquer dans ces bases de données.*

Pour entrer dans le périmètre de ces bases de données, les cas doivent répondre à deux critères clés :

(i) Les affaires doivent généralement être portées devant des organes judiciaires (bien que, dans certains cas exemplaires, les affaires portées devant des organes administratifs ou d'enquête soient également incluses)

(ii) La loi, la politique ou la science en matière de changement climatique doit être une question de droit ou de fait importante dans l'affaire. Les cas qui ne font qu'une référence indirecte au changement climatique, mais qui n'abordent pas de manière significative les lois, les politiques ou les actions relatives au climat ne sont pas inclus.

S'il existe des affaires qui manquent dans nos bases de données, veuillez fournir des informations en suivant ce format général :

XX (partie A) contre YY (partie B)

[Numéro de dossier](#) (si disponible)

[Noms des demandeurs et des défendeurs](#), y compris le type (gouvernements, sociétés et/ou particuliers)

[Date de dépôt](#)

[Statut](#) (si l'affaire est en cours ou décidée)

[Juridiction](#) (cour ou tribunal devant lequel l'affaire a été déposée)

[Lois principales](#) (les lois primaires invoquées dans l'affaire)

[Résumé](#) (dates pertinentes, parties, tribunal; raisonnement juridique des demandeurs, des défendeurs ou des jugements ; ce qui est spécifiquement demandé ; quels sont les recours ; si la décision fait l'objet d'un appel ; si la décision a été exécutée)